

Directives Al-Anon

L'expérience partagée des membres Al-Anon et Alateen

FG-10

Le service des communications avec public Al-Anon/Alateen

Communications avec le public

À travers les médias, les professionnels, les établissements et les organisations, le service des communications avec le public informe le grand public de qui nous sommes, ce que nous faisons, et comment on peut nous rejoindre. Notre but est d'attirer les personnes dont la vie est, ou a été, affectée par la consommation d'alcool d'une autre personne, de sorte que ceux et celles qui ont besoin de notre programme puissent trouver l'aide et l'espoir que nous offrons. Nous nous efforçons également de faire connaître les Groupes Familiaux Al-Anon en tant que ressource fiable pour aider les familles et les amis des alcooliques dans chaque communauté. Les communications avec le public comprennent : l'information publique, les communications avec la communauté professionnelle et les communications avec les institutions. Votre Circonscription/District peut combiner ces différents services sous le titre de communications avec le public, ou peut avoir des Coordonnateurs et/ou des comités indépendants pour chacun. Toutes les personnes faisant du travail de communications avec le public sont encouragées à collaborer afin d'éviter de doubler leurs efforts.

Qui peut faire du travail de communications avec le public?

Tous les membres Al-Anon/Alateen actifs dans le programme qui ont une bonne compréhension des Douze Étapes, Traditions et Concepts de Service, et qui sont disposés à le faire. C'est pour nous une façon, en tant que membre ou groupe, de progresser et de fortifier notre rétablissement.

Que sont les communications avec le public?

L'information par l'intermédiaire des médias (journaux, télévision, radio, magazines et Internet) et d'autres moyens permettant d'atteindre le grand public de façon directe (emplacement des affiches, salons de la santé, foires communautaires, etc.) sont les domaines de communications avec le public mieux connus sous le nom de service d'information publique/médias (information publique ou IP). Le mot « publique » fait référence au grand public. Il peut s'agir de membres de la famille, d'amis des alcooliques ou de quiconque ayant une personne alcoolique dans son entourage. Les professionnels font également partie de ces membres du grand public qui sont susceptibles de remarquer nos affiches, nos efforts médiatiques, etc.

Quel est le but des communications avec le public?

- Informer le grand public sur Al-Anon/Alateen.
- Informer les médias sur la façon dont Al-Anon/Alateen peut aider les familles et les amis des alcooliques.

- Obtenir une couverture médiatique sur Al-Anon/Alateen par l'intermédiaire des :
 - annonces d'intérêt public;
 - communiqués de presse;
 - listes de calendriers communautaires et
 - entrevues personnelles.
- Rendre Al-Anon/Alateen accessible au grand public.

Activités suggérées :

- Si votre District ou votre Circonscription n'a pas encore un Comité des communications avec le public, pourquoi ne pas en former un? Concentrez vos efforts sur un ou deux projets à la fois!
- Proposez des conférenciers et de la documentation pour les événements dans la communauté.
- Participez/évaluez du matériel aux salons de la santé. Utilisez le DVD *Le rôle d'Al-Anon et d'Alateen dans le rétablissement de la famille* (FAV-31DVD).
- Organisez une campagne d'affichage. Des affiches peuvent être placées dans des lieux publics tels que les centres communautaires, les bibliothèques, les buanderies, les vitrines de magasins, les supermarchés, les écoles, etc. (avec la permission de l'établissement).
- Distribuez dans les endroits publics, des stocks d'*Al-Anon face à l'alcoolisme*, la revue d'information publique, d'autres pièces de documentation, ainsi que des listes de réunions locales. (Prenez soin de demander la permission de l'établissement au préalable.)
- Assurez-vous que les coordonnées locales Al-Anon sont répertoriées (par écrit et en ligne) dans des répertoires locaux.

- Créez un site Web pour votre District/Service d'Information Al-Anon (SIA) local.
- Avec un tampon encreur, indiquez sur la documentation un numéro de téléphone local et/ou l'heure, le jour et le lieu de la réunion.
- Invitez les dirigeants de votre communauté et les membres de la presse à des réunions ouvertes.
- Fournissez une adresse de site Web ou un numéro de téléphone dans tous vos articles et annonces.
- Utilisez les annonces d'intérêt public audio et vidéo qui sont disponibles sur al-anon.org pour transmettre le message. Envoyez la revue *Al-Anon face à l'alcoolisme* à tous les médias de votre région. Incluez vos coordonnées locales et suggérez-leur d'arranger des entrevues avec des membres de la communauté (en prenant soin de garder leur anonymat) ou avec des professionnels qui recommandent Al-Anon/Alateen à leurs clients.
- Contactez toutes les stations de radio et de télévision locales et demandez-leur de vous inviter (ou un professionnel qui recommande Al-Anon/Alateen à ses clients) à l'un de leurs débats télévisés.
- Créez des cartes de visite comprenant les coordonnées locales et celles du Bureau des Services Mondiaux (BSM).

Par où commencer?

Demandez à votre Représentant de Groupe si votre District a un Coordonnateur/président des communications avec le public ou d'information publique (IP), ou un Comité des communications avec le public. S'il n'y en a pas, contactez le Coordonnateur des communications avec le public ou d'information publique de votre Circonscription. Votre Représentant de District, Délégué, Président de la Circonscription, ou le BSM peut vous dire qui sont les coordonnateurs de votre Circonscription. Nous encourageons les Districts et les Circonscriptions à former des Comités des communications avec le public et à collaborer avec les coordonnateurs de leur Circonscription.

Pourquoi collaborer avec le Coordonnateur des communications avec le public?

Travailler avec les membres Al-Anon/Alateen engagés dans les projets d'information publique de la Circonscription, le Coordonnateur de la Circonscription peut contribuer à maximiser les résultats. En communiquant les projets organisés par le BSM au plan national, le Coordonnateur de la Circonscription peut faire des suggestions concernant la marche à suivre qui aideront les membres locaux à éviter de doubler leurs efforts. Communiquer avec le Coordonnateur de votre Circonscription est également l'occasion de faire part de vos efforts aux autres membres de votre Circonscription.

Former un Comité des communications avec le public

Comme pour n'importe quel domaine de service Al-Anon/Alateen, « plus on est de fou, plus on rit ». Rassemblez des membres et faites un plan pour sensibiliser le grand public et les médias.

Ressources et outils pour le service à votre disposition :

- Sous-section « Communications avec le public » de la section « Condensé des politiques Al-Anon/Alateen » du *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* (FP-24/27)
- Section « Communications avec le public » sur al-anon.org
- Coordonnateur(s) des communications avec le public/d'information publique de votre Circonscription
- *Coordonnateur des communications avec le public de la Circonscription* (FG-38)
- *Membres Al-Anon/Alateen intéressés à donner leur témoignage* (FG-1)
- DVD *Le rôle d'Al-Anon et d'Alateen dans le rétablissement de la famille* (FAV-31DVD)
- Annonces Al-Anon/Alateen d'intérêt public pour la télévision et la radio
- Listes de réunions locales
- Catalogue FS-15 comprenant la liste complète du matériel permettant de transmettre le message



N'OUBLIEZ PAS : Sensibiliser les médias dans votre communauté n'a pas à être compliqué ou long. Collaborer avec d'autres membres, les Coordonnateurs des communications avec le public de votre District ou de votre Circonscription, ou un comité local des communications avec le public. Dans Al-Anon, nous n'avons jamais à faire quoi que ce soit seuls!